

CONDITIONS GENERALES de GARANTIE
KEHUA France N°0520

KEHUA FRANCE offre les garanties standards et étendues limitées, suivantes, contre les défauts énoncés dans les présentes conditions générales. Ces garanties et extensions sont applicables exclusivement en France, pour les onduleurs monophasé/triphasé, connectés au réseau, de la série SPI et leurs accessoires vendus sur le même territoire.

Références :

Onduleurs monophasés On-Grid, 220V/230V/240V 50HZ :

KF-SPI 1500 B2 ; KF-SPI 2000 B2 ; KF-SPI 3000 B2 1MPPT ; KF-SPI 3000 B2 2MPPT ; KF-SPI 4000 B2 ; KF-SPI 5000 B2 ; KF-SPI 6000 B2.

Onduleurs Hybride résidentiel avec stockage* :

KF-SPH 3600 BL ; KF-SPH 5000 BL.

Onduleurs triphasés On-Grid, 380V/400V sans transformateur, sans commutateur DC :

KF-SPI 8K B ; KF SPI 10K B.

Onduleurs triphasés On-Grid:

KF-SPI 12K B; KF-SPI 15K B; KF-SPI 17K B; KF-SPI 20K B; KF-SPI 36K B; KF-SPI 40K B; KF-SPI 50K B; KF-SPI 80K B; KF-SPI 100 K B; KF-SPI 125K B H.

Onduleurs Centraux, SPI500-B; SPI630-B.

Ces garanties, standards et étendues limitées, sont uniquement fournies à l'acheteur d'origine de l'onduleur et/ou accessoire(s) garantis, standards et étendues limitées ou lorsque l'acheteur est un agent, un distributeur, un détaillant ou un installateur, qui fournit en retour l'onduleur et/ou accessoire(s) à une autre partie, à cette autre partie (utilisateur final).

Dans tout autre cas, ces garanties standards et leurs extensions ne sont pas transférables.

GARANTIE

KEHUA France garantit les produits concernés selon les modalités et conditions suivantes :

- Les onduleurs seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'installation de l'onduleur concerné, mais pas plus de six (6) ans à compter de la date de la production de cet onduleur (au premier des deux termes);
- Les accessoires concernant les onduleurs seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'installation de l'accessoire concerné, mais pas au-delà de trois (3) ans à compter de la date de production de cet accessoire (au premier des deux termes).

Si un onduleur ou un accessoire présente des défauts de matériaux ou de fabrication au cours de la période de garantie applicable, KEHUA France pourra, à son entière discrétion, soit :

- Réparer l'onduleur et/ou accessoire(s) dans ses ateliers ou sur site ;
- Fournir un remplacement équivalent ou un nouvel onduleur et/ou accessoire(s), soit seul, soit par l'intermédiaire de l'un de ses partenaires ;

Lorsqu'un remplacement est envisagé, KEHUA France déterminera, à son entière discrétion, l'onduleur et/ou accessoire(s) identique, équivalent ou le plus proche dans sa gamme actuelle d'onduleurs ou d'accessoires proposés, afin de remplacer l'onduleur ou l'accessoire défectueux ou endommagé. L'onduleur ou l'accessoire de remplacement peut différer de l'onduleur ou de l'accessoire remplacé, en termes de taille et de spécifications.

Lors de réparations de l'onduleur et/ou accessoire(s) défectueux ou endommagé, KEHUA France peut remplacer des pièces défectueuses ou endommagées par des pièces remises à neuf.

Tous les onduleurs et/ou accessoire(s) réparés ou remplacés dans le cadre de la garantie standard ou de l'extension de garantie seront garantis selon les termes suivants :

Lorsque la partie non expirée de la période de garantie indiquée, extension éventuelle incluse, pour les onduleurs et/ou accessoires d'origine :

- Est supérieure à 12 mois à compter de la date de réparation ou de remplacement en vertu de la présente garantie, les onduleurs et/ou accessoires d'origine, y compris toute garantie prolongée sur ces onduleurs et/ou accessoires d'origine, seront garantis sur cette période ;
- Est inférieure à 12 mois à compter de la date de réparation ou de remplacement en vertu de la présente garantie, extension éventuelle incluse, les onduleurs et/ou accessoire(s) d'origine, seront garantis 12 mois à partir de la date de réparation ou de remplacement en vertu de cette garantie.

Si les produits ne sont plus dans leur période de garantie standard, KEHUA France peut fournir un service de renouvellement et extension du produit au-delà de la période de garantie, et signer un contrat de renouvellement

Un nouvel onduleur ou accessoire de remplacement avec une amélioration technique peut ne pas être compatible avec les autres composants du système photovoltaïque. Les coûts encourus en conséquence ne seront pas couverts par la garantie standard ou la garantie prolongée. KEHUA France n'acceptera aucune demande d'indemnisation pour l'arrêt de production électrique qui n'aurait pas été introduite sur le réseau ou consommée et/ou accessoire(s).

L'obligation de garantie de KEHUA France prend fin à la livraison de l'onduleur réparé ou remplacé, au distributeur, au détaillant ou à l'installateur.

Les frais de voyage et de séjour ainsi que les frais d'installation, de modification et d'entretien sur site ne seront pas couverts par les garanties, standard ou étendue.

EXCLUSIONS

Tout défaut causé par les circonstances suivantes ne sera pas couvert par la garantie standard ou la garantie prolongée :

- Non-respect du mode d'emploi, de l'installation et les instructions de maintenance de l'onduleur ou accessoire(s) ;
- Installation ou mise en service défectueuse de l'onduleur et/ou accessoire(s) ;
- Dommages pendant le transport de l'onduleur et/ou accessoire(s) ;
- Une mauvaise utilisation de l'onduleur et/ou accessoire(s) (y compris les accidents et influences extérieures dont KEHUA France ne saurait être tenu pour responsable)
- Ventilation insuffisante de l'onduleur et/ou accessoire(s) ;
- Réparations non autorisées de l'onduleur et/ou accessoire(s) ;
- Non-respect des règles de sécurité concernant onduleur et/ou accessoire(s) ;
- Force majeure (par exemple, guerre, criminalité, catastrophes naturelles, pandémie, etc.) ;
- Dommages à l'onduleur provenant d'autres parties du système, des matériaux consommables tels que filtres, fusibles ou matériel de protection contre les surtensions qui ne sont pas couverts par cette garantie ;
- Des défauts qui ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'onduleur accessoire(s) (par exemple, défauts esthétiques et usure).

APPEL DE GARANTIE

La garantie s'applique lorsqu'un produit présente un défaut imputable à KEHUA France durant la période de garantie.

Si vous êtes un utilisateur final, vous devez contacter l'agent, le distributeur, le détaillant ou l'installateur auprès duquel vous avez acheté l'onduleur et/ou accessoire(s) pour faire une réclamation en vertu de cette garantie et organiser un dépannage préliminaire.

La déclaration doit être effectuée auprès de votre distributeur, détaillant ou installateur qui devra la faire parvenir à KEHUA France dans les quatorze (14) jours suivant la constatation du dysfonctionnement pouvant justifier un recours à la garantie.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de respecter ce délai pour organiser le retour de l'onduleur ou de l'accessoire prétendument défectueux dans son emballage d'origine, dans un état raisonnable.

Pour tout onduleur ou accessoire non retourné dans ce délai, l'utilisateur final ou à l'installateur faisant la demande de garantie au nom d'un utilisateur final selon le cas, sera facturé pour l'achat d'une unité de remplacement et les frais de livraison et de service imputés à KEHUA France dans le cadre de la garantie.

Pour déposer une réclamation, vous devrez fournir les informations et documents suivants :

- Toutes les informations demandées dans le formulaire de réclamation de garantie accompagnant les présentes conditions ;

- Une copie de votre facture, reçu, rapport de mise en service ou tout autre document fournissant une preuve d'achat de l'onduleur, des accessoires et/ou de l'extension de garantie, selon le cas, ou la date d'installation de l'onduleur concerné ; et
- Des détails sur la façon dont vous pouvez être contactés.

KEHUA France se réserve le droit de rejeter la demande de garantie :

- Si vous ne respectez pas les exigences susmentionnées ;
- Si l'onduleur et / ou l'accessoire est remplacé sans l'accord préalable de KEHUA France ;
- Si KEHUA France n'est pas convaincu que le défaut ait été causé par un défaut d'exécution.

KEHUA France demandera alors le remboursement de tous les frais encourus lorsque l'onduleur et/ou accessoire(s) se révèle exempt de défauts de fabrication ou de matériaux ou lorsqu'il a été déterminé que la garantie standard et la garantie prolongée ne s'appliquent pas.

PERIODE ET EXTENSION DE GARANTIE

La période de garantie commence à partir de la date d'installation du produit.

La période de garantie KEHUA France diffère selon le type de produit sous garantie.

La prolongation de La période de garantie ne peut être achetée qu'avec l'achat d'un produit KEHUA France.

L'extension de garantie des onduleurs peut être achetée jusqu'à la fin de la période de garantie standard.

Cette extension de garantie de l'onduleur est de cinq (5) années et est applicable de la sixième (6^{ème}) à la dixième (10^{ème}) année et couvre uniquement le coût de réparation ou de remplacement de l'onduleur.

Elle ne couvre pas le/les accessoire(s), les frais d'expédition ou de transport et les remises en service, les coûts de main-d'œuvre pour l'enlèvement et le remplacement ou les coûts divers associés à tout autre service.

SERVICE DE GARANTIE

KEHUA France offre un support en ligne et assure un service après-vente avec des services de support technique de 8h00 à 18h00 (heure de Paris) auprès du représentant commercial par :

- Courriel (garantie@kehua-france.com)
- Téléphone (+ 33 06.42.98.92.24)

KEHUA France se réserve le droit d'organiser le service de garantie pour les utilisateurs et d'utiliser des tiers pour effectuer les travaux sous garantie.

TRANSPORT

La garantie KEHUA France couvre les coûts de transport national aller et retour vers l'utilisateur final ou l'installateur faisant la demande de garantie au nom d'un utilisateur final, par transport terrestre standard uniquement, lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires. Le transport vers les départements ou territoires d'outre-mer / Dom Tom, comme les frais de des livraisons express ne sont pas pris en charge.

Les frais relatifs à tout autre mode de transport demandé par l'utilisateur final seront à la charge de l'utilisateur final.

DROIT APPLICABLE

Le droit applicable en la matière est le droit français.

Cette garantie vient en complément des éventuels droits légaux ou contractuels du bénéficiaire de la garantie et ne les affecte pas. Juridiction compétente Tribunal de commerce de Marseille.